

Les martyrs de Cassel

Définition :

Martyr, martyre : personne qui a souffert la mort pour sa foi religieuse.

Extraits du livre *Histoire de Joseph Lebon* par A-J Paris

Arras, Imprimerie de la Société du Pas-de-calais 1879 réédité par leFoyer Culturel de l'Houtland
pages 524 et suivantes

[...] le tribunal se transporta au temple de la Raison pour y tenir une séance extraordinaire. On y avait exposé sur un amphithéâtre, encore revêtus de leur costume religieux,

- **six Récollets de Cassel, Saint-Omer et Lens** : Jean-Antoine Pellaert (60 ans, né à Bailleul), Antoine-François Chartrel (81 ans, né à Floringhem), Jean-Louis Vestock (39 ans, né à Sainte-Marie-Cappelle), Pierre-Jacques Cleys (60 ans, né à Terdeghem) et Pierre-Jean Montagne (70 ans, né à Duisans) ;
- **deux carmes déchaussés**, l'un de Rouen, l'autre de Saint-Omer : Pierre-Simon Foly (33 ans, né à Flixécourt, Somme) et Pierre-Joseph Charlet (59 ans, né à Lille) ;
- **trois prêtres** : Philippe-Joseph-Maximilien Leroux (59 ans, né à Longuenesse), vicaire à Wisques, Liévin-François Gamblin (49 ans, né à Lisquerquen), vicaire à Gonnehem, et Guillaume François Blanquart (40 ans, né à Zutkerque), vicaire à Robecq ;
- **cinq religieuses** : Henriette de Buchy (30 ans, née à Lille), Ursuline à Cassel, et depuis la Révolution, hospitalière à Comines ; Marie-Augustine-Scholastique Minne (39 ans, née à Cassel), religieuse Ursuline, puis servante à Ypres ; Anne Vandervick (42 ans, née à Bergues), supérieure des hospitalières de Comines ; Régina Beck (25 ans, née à Hazebrouck), Ursuline à Cassel, devenue servante à Ypres, et Barbara Grison (40 ans, née à Hazebrouck), supérieure des Ursulines de Cassel, maîtresse d'école à Ypres.

Ces malheureux, arrêtés à Ypres et constitués prisonniers par « ordre du commandant de cette place pour être conduits à l'accusateur du tribunal criminel révolutionnaire », avaient été écroués aux Baudets ¹ le 10 messidor.

Pendant les juges n'étaient pas réunis en nombre suffisant pour délibérer. Un membre du tribunal civil, le citoyen Rouvroy, arrive au temple de la Raison, entraîné par la curiosité de son commis, ancien Récollet, qui désirait savoir s'il y avait parmi les prévenus des religieux de sa connaissance. « J'entends crier, dit-il : Rouvroy, Rouvroy ; il faut qu'il avance ou la guillotine ! – Je demande de quoi il s'agit : un juré me dit d'avancer ; le président m'invite à siéger comme juge. En vain je fais quelques objections ; on n'en voulut point entendre ; il fallut me placer.

¹ Prison d'Arras où furent internés de nombreux « ennemis de la République ». François Vidocq et Gracchus Baboeuf y séjournèrent.

Lesserre me dit à l'oreille : « Le cas n'est pas difficile, il y a émigration. » Le président Guilly me le dit aussi. Il demanda leurs noms : la plupart ignoraient la langue française ; il passa outre, et fit un discours contre l'émigration. L'accusateur public parla après lui, fit lecture de l'acte d'accusation et conclut à la peine de mort. Je m'écriai qu'il fallait les interroger. Le président dit que ce serait trop long ; que c'était une affaire faite. Convenez-vous, leur demanda-t-il, être les auteurs des sermons que vous prêchiez ? Ils répondirent : Oui. Les femmes furent regardées comme complices, et ils furent tous envoyés à la mort ². » La déclaration du jury portait que « les accusés s'étaient constamment montrés contraires aux lois émanées de la représentation nationale, notamment celle du serment ; ils avaient quitté le sol de la Liberté pour habiter l'air impur des lieux où régnait le despotisme ; suscité par tous les moyens possibles la haine des habitants de la Belgique contre la France et notamment contre nos frères d'armes ; cherché par des libelles atroces et fanatiques, dictés par la rage et la fourberie sacerdotales, à anéantir le bienfait de la Révolution, et impudemment calomnié le Peuple français ; introduit dans la France et fait colporter des brochures afin d'y corrompre et dépraver l'esprit public et de remettre par ce moyen le Peuple français sous le joug des prêtres et des rois ; ils avaient dans leurs prières et invocations fanatiques et superstitieuses, conjuré le secours de leur Dieu contre le Peuple français, qui ne reconnaît plus d'autre divinité que l'Être-Suprême ; ils avaient enfin, lors de leur retraite en Belgique, porté des secours en argent aux ennemis de la France, et dans tous les temps favorisé de tout leur pouvoir les ennemis intérieurs et extérieurs de la République. » - On conduisit processionnellement à l'échafaud les seize condamnés. Insultés par la populace, ils chantaient l'office des morts ³.

96 prêtres, religieux, religieuses ; 93 membres de la noblesse ; 443 victimes appartenant au peuple, périrent à Arras et Cambrai sous le proconsulat de Le Bon.

² Procès, t. I.

³ « Ces *capucins* et ces *bigottes* n'avaient commis d'autres crime que celui d'avoir été déportés et de s'être malheureusement trouvés dans les congrégations de la ville d'Ypres, leur refuge. – Le tribunal révolutionnaire reconnut tellement l'impossibilité de leur appliquer les lois relatives aux déportés qui rentrent volontairement sur le territoire français qu'il leur fit leur procès, non pas d'après les formes d'usage envers les émigrés rentrés, mais d'après les formes ordinaires envers les prévenus de crimes de lèse-nation, c'est-à-dire qu'on les jugea comme conspirateurs par la voie des jurés de jugement et non comme déportés rentrés. – Comment convaincre de lèse-nation des malheureux qui s'étaient séparés de leur patrie depuis près de deux ans ? On imagine une interpellation pour y arriver ; on demande à chacun d'eux : « Vivrez-vous bien en France sans roi ? » Chacun répond « sans roi, oui. » - « Mais vivrez-vous bien sans pape ? » - « Sans pape, non. » Et c'est ce non fatal qui fut leur arrêt de mort. » - Réponse à la défense de Joseph Le Bon, p. 45, Imprimé an III.

Extrait du livre Les Martyrs de la foi pendant la Révolution française

**LES MARTYRS
DE LA FOI**

PENDANT

LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,


OU

MARTYROLOGE

**DES PONTIFES, PRÊTRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES,
LAÏCS DE L'UN ET L'AUTRE SEXE,
QUI PÉRIRENT ALORS POUR LA FOI ;**

PAR M. L'ABBÉ AIMÉ GUILLOIN,

DOCTEUR EN THÉOLOGIE DEPUIS 1780,
PRÉDICATEUR JUSQU'À LA FIN DE 1790, etc.



BECK (Reine), (tome 2 page 168)

Ursuline de Cassel en Flandre, étoit l'une des cinq religieuses de la Belgique, qui, faites prisonnières par les armées républicaines lors de la conquête de cette province (V. Belgique), en furent envoyées à Arras avec onze religieux belges, saisis dans la même circonstance (V. pour les religieuses, H. BUCHY, B. GRISON, M.A.S. MINNE, A VANDERVICK ; et pour les religieux, P.J. CHARLET, G.F. BOUCQUART, P.J. CLEYS, A.S. CHARTREL, P.S. FOLY, L.F. GAMBLAIN, P.J.M. LEROUX, P.J. MONTAGNE, J.A. PELLAERT, M. PICAVET, J.L. VERTOCK). Quelques jours après leur arrivée en cette ville (V. ARRAS), le proconsul Lebon les fit amener dans l'édifice dont il avoit fait le Temple de la Raison, c'est-à-dire de l'athéisme, suivant ce que nous avons raconté à l'article NEVERS. Il s'y trouvoit lui-même pour les y recevoir, voulant outrager en leur personne la sainte religion qu'ils professoient, et dont il étoit un effroyable apostat.

Dès que ces religieux et religieuses furent entrés, il les fit monter sur un théâtre élevé exprès, où il se trouvoit lui-même : et là, il les accabla de blasphèmes et d'injures. Ensuite il les envoya à son tribunal révolutionnaire.

« Des capucins, des religieuses de la Belgique, dit Prudhomme (Hist. Des crimes de la Révol., tom. VI, pag. 381), sont installés pêle-mêle sur les banquettes de ce tribunal. Prisonniers de guerre avant la réunion (soi-disant légale) de leur province à la France, ils entendoient peu le français ; et l'on se contente de demander à ces religieux s'ils sont auteurs des sermons qu'ils ont prêchés. Le Oui qu'ils répondent devient leur sentence de mort ; et les religieuses qu'on

déclare leurs complices, sont envoyées avec eux à l'échafaud ». Cette condamnation, faite uniquement en haine de la religion, fut prononcée le 12 messidor an II (30 juin 1794). L'exécuteur s'emparant aussitôt des victimes, déranger les vêtements des religieuses avec une indécence révoltante, sous le prétexte de les préparer au supplice de la guillotine. Il affecta de les faire marcher à l'échafaud processionnellement avec les dix religieux, pour les livrer à la dérision publique.

Ces seize martyrs y alloient en chantant l'office des morts ; et, manifestant la plus édifiante résignation, ils donnèrent volontiers leur vie pour la cause de Jésus-Christ. Ces victimes ayant, suivant l'usage pratiqué en Belgique, en Italie, etc., pour distinguer leurs personnes de celles du même nom, donné ceux de leurs père et mère, nous savons que Reine Beck, âgée seulement de 25 ans, et née à Hazebrouck, étoit fille de Jean Beck et d'Adrienne Parsy. (V. M. B. BAYERT et L. A. BECQUET).

BUCHY (Henriette de) Tome 2 page 348

Religieuse Ursuline de Cassel, fut une des cinq religieuses de la Belgique amenées à Arras, pendant le proconsulat qu'y exerçoit le féroce Lebon, en 1794. Elles avoient été saisies par les troupes de la Convention, avec onze religieux, lors de la conquête de cette province. Henriette de Buchy étoit encore au printemps de sa vie. Les outrages qu'elle eût à souffrir, ainsi que ses compagnes, durent être infiniment pénibles pour sa pudeur come pour sa Foi. Nous les avons racontés à l'article de Reine Beck, auquel nous renvoyons, ainsi qu'à leur supérieure, Barbe Grison. Henriette de Buchy comparut, avec elle et deux autres religieuses, devant l'impie tribunal révolutionnaire d'Arras, le 12 messidor an II (30 juin 1794) (V. Arras) ; et elle fut envoyée à l'échafaud, le même jour, comme « fanatique », avec ses deux compagnes. Elle n'étoit âgée que de 30 ans. Née à Lille, elle avoit eu pour père Jean-Baptiste de Buchy, et pour mère, Angélique d'Anneulin. (V. A. I. BRIOIS DE SARLEUX, et F.L. BUISSY).

GRISON (Barbe) Tome 3 page 234

Supérieure des Ursulines de Cassel, en Flandre, au diocèse d'Ypres, née à Hazebrouck, même province, près de Cassel, étoit l'une des cinq religieuses qui, avec onze religieux, faits prisonniers en Belgique, lors de la conquête de ce pays, furent amenées à Arras, en 1794 (V. Arras). En parlant de Reine Beck, nous avons déjà raconté les avanies impies qu'elles eurent à souffrir de la part du proconsul Lebon. Mis ce que nous n'avons pas dit, et qu'ici nous devons faire connoître à la gloire de la sœur Grison ; c'est que lorsqu'on les traduisit devant le tribunal *révolutionnaire* d'Arras, afin d'être immolées pour cela seul qu'elles étoient religieuses, cette supérieure s'efforça de fléchir les juges en faveur de ses compagnes, disant : « Si l'exercice de la religion catholique, dans la profession religieuse, est regardé comme un crime, moi seule je dois en porter la peine. Mes trois autres sœurs (V. R. Beck, H. Buchy, et M. A. Minne), entrées au couvent à l'âge de 14 ou 15 ans, n'ont fait qu'obéir aux vœux que j'ai exigés d'elles. Pardonnez-leur, reprit-elle, en élevant la voix d'une manière extrêmement pénétrante, et je meurs satisfaite. » Le désir généreux de Barbe Grison ne fut point exaucé. Toutes furent condamnées avec elle, à la peine de mort, comme *fanatiques*, le 12 messidor an II (30 juin 1794). L'on sait déjà qu'après l'exécution, les bourreaux se permirent les plus grandes horreurs sur leurs cadavres. Barbe Grison, fille de Jean-Baptiste Grison et de Marie Manteson, avoit alors 40 ans. (V. E. Gouillard, et P^e G. A. Harduin.)

MINNE (Marie-Augustine-Scholastique), (tome 4 page 83)

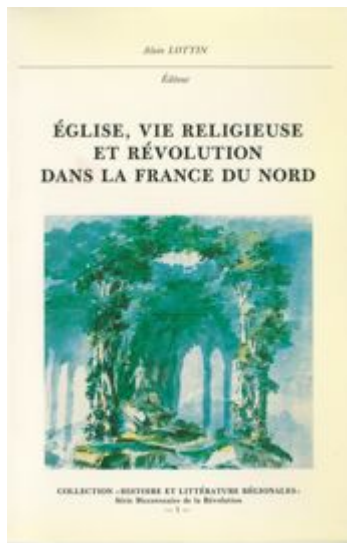
Religieuse Ursuline de Cassel, devint prisonnière de guerre avec quatre autres de la Belgique, lors de la conquête de cette rovince par les armées de la Convention. Onze religieux du même pays furent associés à leur sort. Envoyés comme eux à Arras, dans le temps où le féroce Lebon y exerçoit son terrible proconsulat, elle eut sa part des outrages qu'il leur fit essuyer, et dont le récit se trouve à l'article de l'une de ces religieuses, Reine Beck.

Ensemble avec sa généreuse supérieure et deux de ses sœurs, Marie-Augustine Minne, âgée de 39 ans, comparut devant le tribunal révolutionnaire d'Arras, le 12 messidor an II (30 juin 1794) ; et elle fut ce jour-là même envoyée à la mort comme fanatique. Née à Cassel, elle avoit eu pour père Mathias Minne, et pour mère Jacobe-Cécile Debout.

(V. C. M. Mermin, et P. C. F. Moncombe).

VAN-DERVICK (Anne) Tome 4 page 682

Supérieure des Hospitalières de Comines en Flandres, fut enlevée à son hospice par les troupes de la Convention, lors de la conquête de la Belgique (V. Belgique). De là elle fut envoyée, avec quatre ursulines de Cassel, et onze religieux de la même province, à Arras, où le proconsul Lebon faisoit périr tous ceux qui s'étoient distingués par leur piété (V. ARRAS). Nous avons déjà dit tout ce qu'il leur fit essuyer d'outrages et de mauvais traitemens, avant de les livrer à son cruel tribunal révolutionnaire (V. B. GRISON, et R. BECK). Cette vertueuse fille, âgée de 42 ans, et qui avoit passé ses années à servir les malades, à assister les pauvres, fut condamnée, avec les quatre Ursulines et les onze religieux, à la peine de mort, comme fanatique, le 12 messidor an II (30 juin 1794). Les horreurs commises sur les cadavres ont été racontées dans l'un des articles indiqués ci-dessus. Anne Van-Dervick étoit née à Berg-de-Saint-Victor, en Flandre, et avoit eu pour père, François Van-Dervick, et pour mère, Anne Desarue. (V. F.D. TRANCHANT, et J.L. VERTOCH).



La lutte contre le Clergé à Saint-Omer entre avril 1793 et juillet 1794

Michel Lancelin

p. 53-64

Les bannissements, les contraintes pour obtenir des renonciations ne furent pas les seuls maux dont eurent à souffrir les membres du clergé. Certains furent mis en état d'arrestation ; d'autres furent condamnés à mort. Tel fut, nous l'avons vu, le sort de Michaud. Tel fut également le sort de cinq récollets, ex-enseignants au collège Saint-Bertin, exécutés le 12 messidor an II (30 juin 1794). Capturés à Ypres, où ils s'étaient réfugiés conformément à la loi du 26 août 1792, ils furent, en toute illégalité, emmenés à Arras, jugés et condamnés à mort pour hostilité envers la République⁴. Les religieuses ne furent pas épargnées elles non plus et, le 6 messidor an II (24 juin 1794), était exécutée à l'âge de 43 ans, Sœur Marie Dominique Joseph Braure, arrêtée à Saint-Omer le 15 prairial an II (5 juin 1794). Il est certain que si, avant le 9 thermidor une détente ne s'était pas produite dans le domaine religieux, nombre d'entre elles auraient subi le même sort que Marie Dominique Joseph Braure : le 19 prairial an II (7 juin 1794), le directoire de district avait arrêté que « ... les religieuses non sermentées, vieilles et jeunes, prétendues folles ou non, seront mises en état d'arrestation afin qu'elles ne puissent distiller davantage dans les campagnes le poison du fanatisme... »⁵. Combien d'entre elles, jugées suspectes, eussent été transférées à Arras et condamnées à mort par le tribunal révolutionnaire ?

⁴ On peut également ranger, parmi les victimes religieuses de la Révolution, François Marie Lourdel, arpenteur à Renty, accusé d'avoir déclaré publiquement que « ... le décret qui ordonnait la déportation des prêtres était un décret de gueux et que les sans-culottes étaient des fripons... ». François Marie Lourdel fut condamné à mort et exécuté le 25 prairial an II (3 juin 1794).

⁵ A. D. Délibérations et Arrêtés, T. 9, f° 106. Le 12 fructidor an II (29 août 1794), lorsque le directoire du district dressa le tableau des détenus, 78 religieuses étaient emprisonnées à Saint-Omer

Béatifications et canonisations (exemples dans d'autres régions)

Canonisation de Salomon Leclercq

Source : <http://www.la-croix.com/Religion/France/Les-martyrs-Revolution-2016-10-14-1200796373>

14/10/2016

Mort en martyr à Paris, en 1792, lors des massacres de septembre, Salomon Leclercq sera canonisé à Rome dimanche 16 octobre.

Qui était le F. Salomon Leclercq ?

Né à Boulogne-sur-Mer le 14 novembre 1745 et entré au noviciat des Frères des écoles chrétiennes le 25 mars 1767, Guillaume-Louis-Nicolas-Leclercq, en religion Frère Salomon, était, en 1790, secrétaire du supérieur général des lasalliens. Lors de la promulgation de la Constitution civile du clergé, qui donna à l'État le contrôle sur l'Église de France, il refusa, comme la plupart des lasalliens, de prêter serment.

Il fut arrêté le 15 août 1792 comme suspect d'activisme contre-révolutionnaire et emprisonné au couvent des Carmes à Paris, avec de nombreux évêques, prêtres et religieux. Le 2 septembre, avec 200 autres ecclésiastiques, il fut massacré à coups de sabre dans le jardin du couvent.

Salomon Leclercq est alors le premier martyr de sa congrégation, d'où une vénération qui s'étend à tous les lieux lasalliens dans le monde et notamment au Venezuela. C'est là qu'en 2011, la guérison miraculeuse d'une petite fille mordue par un serpent sera attribuée par le diocèse de Caracas au bienheureux Salomon Leclercq, invoqué par les religieuses s'occupant de la fillette.

Comment expliquer le massacre de septembre 1792 ?

En août 1792, à la suite de la chute de la monarchie, des centaines de prêtres, religieux, laïcs, arrêtés à Paris par les révolutionnaires comme ennemis de la patrie et réfractaires à la Constitution civile du clergé, sont enfermés dans diverses maisons religieuses transformées en prisons improvisées : les Carmes, l'Abbaye, la Force.

Le 2 septembre, dans un contexte de panique des révolutionnaires, provoquée d'une part par l'invasion austro-prussienne, d'autre part par des rumeurs de complot interne, ces prisons sont investies par des sans-culottes qui mettent en place un simulacre de tribunal. Plus d'un millier de personnes sont ainsi massacrées. Pour 191 d'entre eux (trois évêques, 127 prêtres séculiers, 56 religieux et cinq laïcs), dont Salomon Leclercq, le martyr en haine de la religion est reconnu. Ils sont béatifiés en 1926.

Qui sont les autres martyrs de la Révolution ?

La première béatification de martyrs de la Révolution, en 1906, c'est-à-dire en période de turbulences entre les catholiques français et la République, avec la loi de séparation des Églises

et de l'État et l'expulsion des congrégations religieuses de France, est celle des 16 carmélites de Compiègne, accusées de « fanatisme et sédition » au plus fort de la Terreur et guillotines le 17 juillet 1794.

En 1920, Benoît XV béatifie quatre Filles de la Charité d'Arras et 11 ursulines de Valenciennes, condamnées à mort pour avoir « enseigné la religion catholique, apostolique et romaine » et guillotines le 23 octobre 1794. En 1925, ce sont encore des femmes, 32 religieuses d'Orange, décapitées le 9 juillet 1794 pour « avoir voulu détruire la République par le fanatisme et la superstition », qui sont béatifiées par Pie XI. Le P. Noël Pinot, guillotiné le 21 février 1794, revêtu de ses habits sacerdotaux, pour avoir refusé de prêter serment à la Constitution, est béatifié en 1926, en même temps que les martyrs des Carmes.

Autre prêtre réfractaire, le P. René-Pierre Rogue, exécuté à Vannes en 1796, est béatifié en 1934. Des prêtres, religieuses et laïcs, les martyrs de Laval, guillotines le 21 janvier 1794, sont béatifiés en 1955, comme le seront en 1984 les 99 martyrs d'Angers et d'Avrillé, guillotines, fusillés ou noyés en janvier et février 1794.

Parmi ces derniers se trouvent de nombreux laïcs, dont beaucoup de femmes. Soixante-quatre prêtres réfractaires, morts en déportation sur les pontons de Rochefort en 1795, sont béatifiés par Jean-Paul II en 1995. En 2011, Sœur Marguerite Rutan, guillotinée le 9 avril 1794, est béatifiée à Dax. Enfin, en 2012, le P. Pierre-Adrien Toulorge, guillotiné à Coutances en 1793, est béatifié.

À noter que jusqu'à présent, les prêtres qui ont prêté serment à la Constitution civile du clergé sont écartés des martyrologes. « Sans être majoritaires, les prêtres jureurs tués pour leur foi pendant la Révolution existent, et sont même assez nombreux, note Paul Chopelin, enseignant à l'université Lyon 3, spécialiste de l'histoire politique et religieuse des XVIIIe et XIXe siècles (1). Mais, n'ayant pas suivi la condamnation de la Révolution par Rome, ils reflètent la tension qui a existé au sein de l'Église pendant cette période. »

Pourquoi cette première canonisation d'un martyr de la Révolution ne survient-elle qu'aujourd'hui ?

Si le mot « martyr » est rapidement employé, de manière informelle, pour parler de prêtres et religieux tués pendant la Révolution, il faudra attendre le centenaire de celle-ci, et la politique anticléricale de la IIIe République, pour que l'Église commémore officiellement les morts de la Révolution. En effet, dans les années qui suivent la période révolutionnaire, au moment de la signature du concordat entre la France et le Saint-Siège, l'heure est à la pacification entre Église et République, au prix de l'oubli du passé récent.

« C'est dans les années 1880, au moment des premières expulsions des congrégations religieuses, que des recherches documentaires sont menées, souvent par des prêtres, explique Paul Chopelin. Ces informations vont nourrir les procès en béatification qui vont s'ouvrir. »

Il s'agit de prouver que la mort a été donnée « in odium fidei », c'est-à-dire en haine de la foi. Cela est facile à déterminer lorsque les personnes ont été condamnées à mort par les tribunaux révolutionnaires pour « fanatisme », ce qui cible clairement la pratique religieuse, mais moins évident lorsque ce sont des motifs politiques qui sont mentionnés. Sans toutefois être rédhibitoire : le prémontré Pierre-Adrien Toulorge a été guillotiné comme « émigré rentré » et non comme prêtre, et toutefois béatifié comme « martyr de la Vérité ».

Pour Paul Chopelin, il existe en outre encore aujourd'hui un malaise à évoquer les morts de la Terreur. « La réconciliation des catholiques avec la République explique le fait que ces morts

sont gênants pour tout le monde, explique-t-il. De la part des autorités épiscopales, une volonté de tourner la page l'emporte bien souvent, empêchant de regarder cette plaie ouverte. D'ailleurs, lors de la béatification de Sœur Marguerite Rutan en 2011, le contexte historique de sa mort a très peu été évoqué. »

Les carmélites de Compiègne

<https://rcf.fr/spiritualite/temoins-de-la-foi/les-martyrs-sous-la-revolution-francaise-les-carmelites-de-compiegne->

16 religieuses du Carmel de Compiègne sont guilloténées à Paris en 1794 sous la Terreur . Béatifiées le 27 mai 1906 par le pape saint Pie X, elles sont fêtées aujourd'hui chaque 17 juillet. Le grand écrivain français catholique Georges Bernanos ainsi que sa grande amie sainte Thérèse de Lisieux, carmélite et docteur de l'Eglise, aimaient beaucoup les 16 carmélites de Compiègne. Plus de 2 siècles de littérature hagiographique et des adaptations au théâtre ou au cinéma ont perpétué la mémoire des bienheureuses Carmélites. Leur histoire en ont fait des protagonistes exemplaires du drame vécu par la Révolution et le catholicisme, surtout au moment de la violente offensive menée contre les anciens cultes par une minorité de « déchristianisateurs ». Ces martyres sont 16 religieuses du Carmel de Compiègne guilloténées à Paris le 17 juillet 1794, béatifiées le 27 mai 1906 par le pape saint Pie X et fêtées le 17 juillet. Dans ce nouvel épisode de votre émission *Pèlerins de Dieu* consacrée aux martyrs sous la Révolution française, essayons de comprendre ensemble pourquoi ces femmes, dont la vie est un enfouissement échappant à la compréhension de « l'esprit du monde » au sens de saint Jean, se sont trouvées propulsées au cœur du politique et de l'histoire.

Les soixante-douze martyrs de la Révolution (Lyon)

<http://lyon.catholique.fr/?Les-soixante-douze-martyrs-de-la>

Par un décret en date du 6 septembre 2005, le Cardinal Barbarin a institué une Commission d'historiens experts, chargée d'identifier ceux des catholiques du diocèse de Lyon qui, exécutés pendant la Révolution française, l'ont été exclusivement ou essentiellement en haine de la foi catholique.

Il s'agissait de permettre à l'Archevêque de Lyon de décider de l'opportunité d'ouvrir à leur intention une procédure de béatification. Présidée par le Professeur Jean-Dominique Durand, de l'université Lyon III, et comportant notamment, parmi ses membres, Monsieur Paul Chopelin, auteur d'une thèse de doctorat récemment soutenue sur l'histoire religieuse à Lyon pendant la Révolution, cette commission a remis le 25 mai 2007 un rapport, approuvé à l'unanimité de ses membres.

Ses travaux ont prolongé, approfondi et précisé plusieurs autres, antérieurement conduits. Dès 1821, en effet, sur la base de souvenirs d'ordre hagiographique rédigés par l'Abbé Linsolas,

vicaire général de 1793 à 1801, l'abbé Guillon (1758-1842) publie un martyrologe en quatre volumes. Puis, en 1867 et 1869, des historiens locaux, les Abbés Cattin et Durieux, avaient écrit divers ouvrages sur le même thème et à partir des mêmes sources. Mais c'est seulement au XX^e siècle que, comme en d'autres diocèses, apparut l'idée d'une éventuelle béatification de certaines victimes. De fait, à Lyon, c'est à la suite de publications dues à l'Abbé Monternot et à Antonin Portallier que le Cardinal Sevin (1912-1916) ordonna de rassembler une documentation et que, le 13 octobre 1917, le Cardinal Maurin (1916-1936) institua à cette fin le tribunal approprié. Une liste de 73 noms fut transmise à Rome au terme du procès diocésain, mais il n'y eut ni suite, ni aboutissement.

Une initiative fut à nouveau prise à titre privé par le Père Labouré, s.m. et surtout l'Abbé Mayaud (du diocèse de Limoges) qui, en 1974, remit au Cardinal Renard les dossiers qu'il avait constitués. Au vu de ceux-ci, l'Archevêque institua une commission qui retint trente-et-un dossiers, et nomma postulateur le futur Monseigneur Jordan, alors à la Secrétairerie d'Etat. Mais ce fut à nouveau sans aboutissement (peut être du fait du départ de Mgr Jordan ?)

La Commission instituée en 2005 a repris ces données, mais en les complétant par d'autres approches historiographiques, plus larges ou plus récentes. Sa préoccupation était de voir qui, parmi les chrétiens exécutés, l'avaient été pour leur attachement à la foi catholique et qui devaient leur condamnation à d'autres motifs, notamment d'ordre essentiellement politique. Il s'avère en effet que, dès 1792, trois prêtres réfractaires, soupçonnés d'inspirer des projets contre-révolutionnaires, sont massacrés sommairement, le 9 septembre. Mais la situation allait s'aggraver dramatiquement lorsque Lyon se rebella ouvertement contre la Convention et que l'armée de celle-ci, après un siège de deux mois, entra dans la ville. Une répression terrible s'en est en effet suivie, avec la mise en place de tribunaux, l'un à Lyon, l'autre à Feurs, chargés de juger les adversaires de la Révolution. Deux « Commissions révolutionnaires de communes affranchies » furent installées. Celle de Lyon, de décembre 1793 à avril 1794, jugea 3.528 accusés et en condamna 1.684 à mort, dont 1.665 furent exécutés. Celle de Feurs en fit guillotiner 49. Parmi les suppliciés figurent en majorité des prêtres, mais aussi des laïcs, hommes ou « dévotes », qui avaient abrité des clercs ou offert leur maison pour des célébrations liturgiques.

L'analyse des interrogatoires auxquels les uns et les autres furent soumis montre qu'ils étaient déclarés « fanatiques », c'est-à-dire, selon l'idéologie et le vocabulaire de ce temps, en proie à « l'état de déraison dans lequel sont plongées les personnes qui croient aux discours des prêtres » (rapport, p. 6). L'intensité de leur « fanatisme » était estimée à partir de leurs réponses à des questions portant, par exemple, sur la divinité de Jésus-Christ, l'autorité du Pape ou leur croyance en la transsubstantiation.

Si le climat se détendit à la fin de la Terreur, la persécution récidiva néanmoins après le coup d'Etat du 18 Fructidor An V (4 septembre 1797) : huit prêtres réfractaires, émigrés rentrés, furent exécutés en 1798.

A la suite d'un exposé minutieux des sources archivistiques disponibles, la Commission diocésaine a proposé, en définitive, une liste de « Martyrs » établie selon les critères de sélection qu'elle avait adoptés.

Selon ses propres termes, « le Martyr est un chrétien qui souffre volontairement la mort en témoignage de la foi ou d'une autre vertu en relation avec la foi. Pendant la Révolution, les martyrs sont les catholiques, clercs ou laïcs, exécutés en haine de la foi, dans un cadre légal,

par les autorités civiles ou, dans un cadre illégal, par de simples particuliers, principalement dans le cadre d'émeutes dirigées contre le clergé réfractaire » (rapport, p. 10)

L'application de ces critères l'a conduite à retenir 68 noms, dont 45 prêtres ou religieux, 5 religieuses, 5 civils, soit, au total, 55 personnes dont le dossier est bien documenté. Elle a ajouté 17 autres noms, dont ils sont moins ou peu documentés. Ce sont donc 72 victimes de la cause desquelles l'examen lui paraîtrait possible.

En revanche, elle a écarté 48 dossiers, soit en raison d'une « documentation trop lacunaire », soit parce que le motif de leur condamnation n'est pas - ou pas principalement - d'ordre religieux.

Telles sont donc les conclusions de ce rapport remis au Cardinal Archevêque, à l'autorité de qui il revient de décider de la pertinence de suites éventuelles à lui donner.

75 martyrs à Paris († 1792)

Source : <http://nominis.cef.fr/contenus/saint/10352/Bienheureux-Martyrs-de-la-Revolution-Francaise.html>

Martyrs à Paris et prêtres pour la plupart - le lendemain du massacre perpétré au couvent des Carmes, sous la Révolution française, ils furent à leur tour mis à mort sans jugement, quelques-uns à la prison de la Force, tous les autres au séminaire Saint-Firmin transformé en prison.

Date de fête : 3 septembre

Martyrs de la révolution Française. 440 « Bienheureux » mais un seul « Saint »- le 16 octobre 2016- le frère Salomon, Nicolas Leclercq

Source : <https://panoramadevoir.wordpress.com/2016/09/14/martyrs-de-la-revolution-francaise-440-bienheureux-mais-un-seul-saint-le-16-octobre-2016-le-frere-salomon-nicolas-leclercq/>

12 septembre 2016

Enfin, la première canonisation d'un martyr de la Révolution française ! Et pourtant...
... ce n'est malheureusement pas à un évêque français qu'on le doit ! Mais qu'attend notre épiscopat pour avoir le courage d'instruire les causes des victimes de la révolution française quand les évêques d'autres nations ayant subi l'équivalent sont, eux, totalement décomplexés vis-à-vis du politique ?

« Le 16 octobre 2016 le Pape François canonisera à Rome le frère Salomon, Nicolas Leclercq, l'un des 191 martyrs du 2 sept 1792 à Paris, béatifiés par Pie XI le 17 octobre
Ce sera le premier Saint martyr de la révolution. Noel Pinot béatifié en 1926 n'est pas encore canonisé.

Aux 275 béatifiés par les Papes précédents (St Pie X effectua en 1906 la première béatification des martyrs de la révolution, celle des 16 carmélites de Compiègne), Jean-Paul II ajouta en 1984 les 99 martyrs d'Avrillé, en 1995 les 64 martyrs des pontons de Rochefort, et en 1996 la bienheureuse Catherine Jarrige, qui, bien qu'ayant survécu à la révolution, fut béatifiée comme confesseur de la foi pour son action pendant la révolution au service des prêtres réfractaires. 439 bienheureux !

Benoit XVI béatifia Marguerite Rutan en 2011. 440 bienheureux.

Dans deux mois le premier Saint, grâce à un miracle obtenu au Vénézuéla !

A ma connaissance, au moins 12 causes de béatification sont « en attente », regroupant 470 bienheureux futurs, dont les 108 enfants de moins de 7 ans des Lucs, mais il faudrait, pour qu'elles débouchent, des miracles obtenus, et donc qu'on demande ces miracles.

Les Evêques espagnols ne cessent de faire demander des miracles par les martyrs « en attente » de la guerre d'Espagne. Pas étonnant, avec cette action, qu'il y ait parmi les martyrs de la guerre d'Espagne de nombreux saints et au moins 3 fois plus de bienheureux, que parmi les martyrs de la révolution.

Même attitude des évêques du Mexique, et mêmes résultats pour les « Cristeros » des années 1926-1928. 25 Saints canonisés en 2000, le 26ème sera canonisé le 16 octobre 2016. Et des bienheureux ...

« D'innombrables autres causes en béatification sont examinées par une commission spéciale de la Conférence des évêques du Mexique, qui se démène aussi pour dépouiller les candidatures sans nombre déposées par les familles et les associations mexicaines » (La Nef 2014)

En France, c'est le silence, y compris à propos de la prochaine canonisation.

A Rome il faudrait le 16 octobre de très nombreux Français arborant le « Cœur et la Croix du Christ », ce signe repris par la Chouannerie du Maine et de la Vendée, par les « chouans du Tyrol » d'Andreas Hoffer, par les Cristeros, etc sans oublier par le Bx Charles de Foucauld

Saint Salomon, priez pour nos évêques, obtenez-nous de nombreux évêques courageux, dans la Communion des Saints »